

Thônex verdict et se met à l'eau

Trib. 22 février

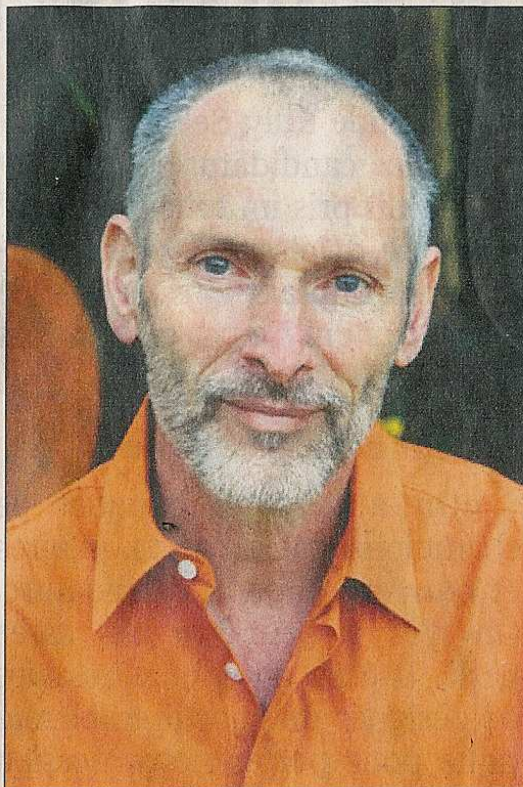
Oui à la petite faune, non à la bouteille en plastique.

Guy Loutan a de la suite dans les idées. Ecologiste pur sucre, ça fait sept ans qu'il essaie d'inculquer de sains principes de vie au Conseil municipal de Thônex, où il siège. Et mardi passé, il a remporté coup sur coup deux victoires.

Un de ses engagements constants concerne les petites bêtes. Il présentait donc une énième motion demandant à la commune de s'engager pour la biodiversité. Concrètement, il demandait que les recommandations cantonales des mesures à prendre en faveur de la petite faune soient transmises d'office aux auteurs de travaux communaux et «systématiquement mis en pratique».

Une fois de plus, se disait-on, il n'allait recueillir que l'appui de la gauche. Eh bien, pas du tout! Avec le soutien de l'UDC et d'une partie des libéraux, sa motion a été acceptée!

Mais pour Guy Loutan, la soirée avait déjà commencé sous de prometteurs auspices. Il y a quelques années, il avait demandé que l'on renonce, pour les séances du Conseil, aux petites bouteilles en plastique d'eau minérale afin de les remplacer par des litres ou, mieux encore, par l'eau du robinet.



Guy Loutan. Conseiller municipal écologiste. (LAURENT GUIRAUD)

Raillé à l'époque, Loutan est revenu à la charge en prêchant par l'exemple. A la séance de décembre, il s'était armé d'une cruche du plus bel effet. Et devant un verre (pas d'eau celui-là), le soussigné avait promis un article quand il y aurait au moins cinq carafes sur la table. Convaincus par l'écologiste, un autre Vert et trois libéraux ont suivi le mouvement. «Depuis que les SIG sont sous le contrôle de la Thônésienne Isabel Rochat, explique avec une parfaite mauvaise foi le libéral Singh Ashvani, l'eau du robinet est bien meilleure!» (dvb)

Conseil municipal, février 2010

Considérant

- cette année 2010 dédiée à la biodiversité ;
- l'engagement de notre commune dans le développement durable en général et la promotion de la biodiversité en particulier ;
- que les fiches techniques cantonales à disposition « PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL, MESURES À PRENDRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE, RECOMMANDATIONS » méritent d'être mises de routine en application

le conseil municipal demande au Conseil administratif

de transmettre d'office ces documents aux services et mandataires concernées lors de tout projet, de façon à ce que soient dorénavant systématiquement mises en pratique les mesures de protection de la petite faune.

Exposé des motifs

Notre commune située entre 2 couloirs biologiques, Seymaz et Foron, est encore riche en petites vies nocturnes. Des travaux ont régulièrement lieu le long de nos chaussées en zone de jardins, villas ou nature et nous constatons que le respect des couloirs à faune, l'éviction des pièges par une bonne disposition des grilles ou grilles gouffres est souvent négligée, ou appliqué de ci de là à bien plaisir. Pourtant il est facile à chaque occasion de penser à placer les grilles à petite distance du trottoir, au centre d'une entrée abaissée de jardin. Il est facile aussi et même source d'économies de disposer un espace de 5 cm toutes les 3-4 planches de bordurette (entre la verdure et le trottoir), si l'on ne peut simplement s'en passer. Ces dispositions simples permettent aux tritons, musaraignes et autres orvets ou jeunes hérissons d'éviter, une fois tombés sur la route, de finir dans les égouts en longeant le trottoir à la recherche d'une issue. Ils peuvent ainsi retrouver leur biotope en passant facilement de la route au trottoir, puis du trottoir à la verdure.

Les prescriptions simples annexées vont dans ce sens. A nous de les rappeler de routine aux professionnels.

G Loutan